

Nombre de conseillers.....43  
En exercice..... 43  
Présents à la séance.....32  
Pouvoirs.....09  
Excusés..... 02

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 FEVRIER 2023**

**N°2023-02-28 : DENOMINATION D'UNE VOIE COMMUNALE - CHANGEMENT DE  
DENOMINATION DU CHEMIN DE VAUJOURS**

Le jeudi 16 février 2023 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, lieu de réunion exceptionnel afin de permettre le respect de la distanciation sociale nécessaire du fait de la crise sanitaire liée à la COVID-19, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 03 février 2023.

**Présents :**

MARTIN Pierre-Yves	ARNAUD Philippe	BEREZIN Serge
BOUDJEMAÏ Kaïssa	CARCREFF Corinne	CRALIS Christophe
MANTEL Serge	ATTARD Gérard	COLLET Marie-Madeleine
MONIER Annick	MAKHLOUF Dounia	MAUROBET Catherine
MILOTI Donni	LAFARGUE Jean-Claude	AOUATI Kheireddine
BORDES Roselyne	GUIMARAES Odette	JOLY Nathalie
CARRATALA Henri	DI IORIO Rina	TRILLAUD Laurent
MICONNET Olivier	FOURNIER Marine	HODÉ Laurence
HERMANN Marie-Catherine	CHASSAIN Clément	PERRAULT Gérard
AIDOUDI Salem	BARATTA Jean-Pierre	HAMZA Ali
MOULINAT-KERGOAT Hélène	DELERUELLE Quentin	

**Pouvoirs :**

LE COZ Lucie	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
LE ROUX Pierre-Olivier	à MAUROBET Catherine
MARKARIAN Olivier	à MARTIN Pierre-Yves
KOUCEM Yacine	à DI IORIO Rina
BERNARD Anne	à MOULINAT-KERGOAT Hélène
ADLANI Myriam	à CHASSAIN Clément
DJABALI Sara	à DELERUELLE Quentin
BITATSI-TRACHET Françoise	à TRILLAUD Laurent
ROSSINI Christel	à HODÉ Laurence

**Excusés :**

LE BLEGUET Marie-Thérèse  
BACH Raphaël

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une secrétaire de séance. Mme Annick MONIER a été désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil municipal ;

Sur proposition de M. MICONNET, rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2241-1 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, et notamment son article L200-1 ;

Vu l'avis de la réunion de la 2<sup>ème</sup> commission permanente du 08 février 2023 ;

Considérant qu'il est de la compétence du Conseil municipal de délibérer sur la dénomination des voies communales ;

Considérant que Monsieur Jubin Mondor a travaillé au sein du service des espaces verts de 1951 à 1992, que son investissement a largement contribué à l'embellissement de la ville par son fleurissement, à l'extension des espaces verts et à la nomination de la ville dans plusieurs concours des villes et villages fleuris ;

Considérant qu'il importe à la Commune de rendre hommage au travail mené par cet agent communal ;

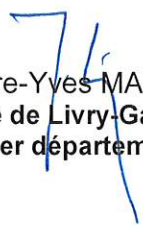
Après en avoir délibéré ;

**A l'unanimité,**

Article unique : Le chemin de Vaujourns entre la rue Philippe Lebon, en croisant l'allée Jean Coulon jusqu'à son terme, est renommé « avenue Jubin Mondor ».

Ainsi fait et délibéré en séance le 16 février 2023.



  
Pierre-Yves MARTIN  
Maire de Livry-Gargan  
Conseiller départemental

**Date de publication : 27/02/2023**

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20230216-2023-02-28-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2023  
Date de réception préfecture : 24/02/2023